

PROJET D'AMENAGEMENT DES PEUPELEMENTS ARTIFICIELS, ZINDER

Evaluation finale de la phase pilote 2001-2004

RESULTATS DE L'ETUDE

Marthe Doka, Oumarou Ahmed

Mars 2004

Remerciements

Abréviations et sigles

AGR	Activité Génératrice de Revenu
Cofo	Commission Foncière
Cofob	Commission Foncière de Base
CRAC-GRN	Cellule de Recherche Action Concertée sur la Gestion des Ressources Naturelles
SAE	Directeur Départemental de l'Environnement
DfID	Department for International Development
DRE	Directeur Régional de l'Environnement
EE	Equipe d'Evaluation
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
PA	Peuplements artificiels
PAPAZ	Projet d'Aménagement de Peuplements Artificiels de Zinder
SED	Stratégie Energie Domestique
UE	Union Européenne

Données de base du projet

Nom du projet :	Projet d'Aménagement des Peuplements Artificiels, Zinder
Emplacement géographique :	Niger Centre-Est Région de Zinder,
Zone de projet :	Départements de Magaria, Matamèye , Mirriah Gouré et communauté Urbaine de Zinder
Financement :	SOS Sahel Grande Bretagne Union Européenne..... 50 % DFID 40 % Bailleurs privés et Gouvernement du Niger.... 10 %
Exécution :	SOS Sahel-GB, B.P 160 Zinder, Niger
Phase Pilote :	Mars 2001 – Mars 2004 (3 ans)
Coûts de la phase pilote :	373 685 000 F CFA
Approche basée sur :	Recherche -action basée sur le principe de la pleine participation des acteurs
Groupe cible :	Services de l'Environnement et 17 villages et communes

Table des matières

Introduction	5
1 Appréciation de la démarche du projet	8
1.1 Pertinence de la démarche dans le contexte nigérien	8
1.2 Cohérence de la démarche adoptée avec les principes et valeurs du projet	9
1.3 Adéquation de la démarche avec les objectifs du projet	11
2 Efficacité de l'appui organisationnel aux partenaires	13
2.1 Appui aux Services de l'Environnement.....	13
2.1.1 Appui réalisé aux services techniques	13
2.1.2 Effets impacts des appuis	14
2.2 Appui aux communautés	15
2.2.1 Espaces d'apprentissage théorique	15
2.2.1 Espaces d'apprentissage pratique	17
2.2.3 Effets et impacts des appuis	18
2.3 Autres partenaires.....	20
2.1.1 Appui réalisé aux autres partenaires.....	20
2.1.2 Effets impacts des appuis	20
3 Niveau d'appropriation des stratégies locales élaborées et perspectives d'institutionnalisation ...	21
3.1 Axe technique.....	21
3.2 Axe socio-organisationnel.....	22
3.3 Axe législatif	24
4 Principales conclusions et principales recommandations	25
5. Bibliographie	27

Introduction

La note de présentation¹ du projet mentionne qu'« au Niger, comme partout dans le Sahel, les besoins en bois des centres urbains ont un impact énorme sur les ressources ligneuses rurales alors qu'ils peuvent en partie être satisfaits à travers une exploitation rationnelle des peuplements artificiels.

Ces peuplements ont été effectués par : L'Etat, les collectivités, plusieurs projets et privés, souvent avec les populations locales.

Les principales espèces plantées sont : *Azadirachta indica*, *Prosopis juliflora*, *Eucalyptus camaldulensis*, et *Acacia sénégale*.

Toutes ces plantations ont été réalisées dans le cadre de la lutte contre la désertification, mais sur des terrains appartenant à certains paysans pour la plupart. Elles étaient partout, considérées comme une propriété de l'Etat. Leur utilisation et leur exploitation par les populations et même par les forestiers étaient délicates.

Les textes législatifs en vigueur (code forestier) ne permettaient pas aux forestiers l'exploitation à grande échelle de ces peuplements. Les arbres, mal utilisés, arrivés en maturité étaient pour la plupart menacés de dépérissement.

Tous ces problèmes liés à la gestion des peuplements artificiels ont conduit à la proposition du Projet Aménagement des peuplements artificiels Zinder financé à travers l'ONG SOS Sahel G.B.

L'utilisation et l'exploitation de ces peuplements seront bénéfiques à travers :

- Augmentation des revenus de la population (lutte contre la pauvreté),
- Atténuation des besoins en bois des villes et villages,
- Réduction de la pression sur les ressources naturelles,
- Encouragement des populations à planter.

L'analyse de cette problématique est vue sous trois (3) axes principaux :

- Axe social : des questions sont posées sur le type d'organisation à mettre en place : Coût et bénéfices, problèmes fonciers...
- Axe législatif : Les textes en vigueur ne sont pas très favorables à l'exploitation de ces arbres plantés. A cet effet, une situation très délicate est créée pour leur utilisation non seulement au niveau de la population, mais aussi au sein du service de l'Environnement ;
- Axe technique : La plus part des informations sur les aspects techniques existent mais ne sont pas connues. D'autres n'existent pas du tout. Elles concernent : la période, le matériel et le type de traitement sylvicole approprié par espèces. Selon la nature du sol, la pluviométrie et bien d'autres conditions. ».

▲ Présentation du projet

«Le PAPAZ, financé par la DfID, UE et le Gouvernement du Niger, intervient depuis 2001 dans la région de Zinder sur la problématique de la gestion rationnelle des peuplements artificiels. Il se focalise particulièrement sur les ressources communes que sont les arbres plantés (bois de village etc.) dans les perspectives de la décentralisation (bonne gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles) et la lutte contre la pauvreté. Le projet cherche à informer et influencer le processus vers la gestion décentralisée de ces ressources plantées afin de mieux assurer leur sécurisation et exploitation rationnelle et durable à l'avenir par et au profit des communautés rurales.

¹ Note interne de présentation du projet, annexe 4

C'est un projet 'pilote' de recherche-action qui, pendant 3 ans, a entamé un processus d'apprentissage à travers lequel les acteurs locaux ; notamment les communautés, le service de l'environnement et les autorités locales, accompagnés par le projet, sont en train de chercher, ensemble, la meilleure gestion future des arbres plantés. L'approche de l'équipe du projet est de travailler en étroite collaboration avec et à travers le Service de l'Environnement pour la mise en œuvre de l'intervention.

Bien que la gestion rationnelle des ressources naturelles soit un aspect important du projet, l'aspect fondamental abordé est plutôt SOCIAL : *Comment créer les conditions favorables permettant aux communautés d'exploiter, d'une manière rationnelle, inclusive et libre/autonome les ressources sur lesquelles elles dépendent ?*

Le PAPAZ a pour objectifs globaux :

- Assurer une meilleure gestion des ressources forestières
- Améliorer les moyens d'existence de la population rurale par la génération des revenus à travers la vente de bois
- Chercher des informations nécessaires pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Gestion des Peuplements Artificiels

Il vise un objectif spécifique : Assurer le commencement d'une gestion locale et rationnelle des peuplements artificiels à travers l'élaboration d'un plan de gestion par les populations »² à travers la réalisation des résultats suivants :

- Proposition d'une législation pertinente et plus claire,
- Clarification des aspects fonciers,
- Disponibilité des connaissances techniques à travers l'élaboration des fiches techniques,
- Augmentation de confiance des forestiers sur l'efficacité d'une gestion locale,
- Elaboration des plans de gestion.

▲ Zone d'intervention

Le projet intervient dans tous les départements de la région de Zinder, et dans la communauté urbaine, à l'exception de Tanout qui manque de peuplements artificiels importants.

Tableau 1 : Les villages sites de la phase pilote

Sites	Gouré	Matamèye	Magaria	Mirriah	C.U Zinder	Total
Villages ciblés pour l'exploitation	Soubdou	Dan Bako, Fizguine, Zané, Korawa Matamèye - Nord, Matamèye : plantation d'alignement	Baskor, Yardawa, Ajiyawa, Gourgouzou Magaria : plantation d'alignement	Droum Dan ladi et Houke Mirriah : plantation d'alignement	Malloumawa Commune de Zinder : plantation d'alignement	17 sites
Sites expérience de coupe	Guidiguir	Yaouri, Danana, Komram	Guetsi, Lache, S/Broum			7 sites
Sites coupe-test		Dan Bako, Zané	Ajiyawa, Yardawa			4 sites

² Termes de référence de l'évaluation finale de la phase pilote (Annexe 1).

Typologie des sites

Les sites, cas d'étude au niveau desquels les activités de renforcement de capacité des acteurs locaux de la gestion rationnelle des peuplements artificiels sont classées³ en trois catégories dont :

- 10 plantations communautaires
- 2 plantations rétrocédées par les collectivités / communes
- 5 plantations non rétrocédées aux populations locales

▲ Justification et objectifs de l'évaluation

Les termes de références mentionnent que «le projet a été conçu au profit de la population rurale en termes de contribution à la fois sur le plan socio-organisationnel (équité sociale, prise de décision collective, rôles et relations, négociation etc.) économique (diversité des activités génératrice de revenu) et technique (meilleure gestion des ressources naturelles). Par conséquent, le projet a adopté une approche stratégique mettant l'accent sur l'organisation et la prise de décision par les acteurs eux-mêmes. Alors, ces acteurs, étant les principaux concernés, sont parmi les mieux placés pour juger l'utilité de l'intervention à plusieurs niveaux.

Néanmoins, ce processus du bilan et d'évaluation bénéficiera également des expertises objectives de l'extérieur' capables de porter un nouveau regard sur l'affaire, grâce au recul nécessaire et la contribution d'autres expériences utiles.

C'est en tenant en compte de ces deux aspects que, Le PAPAZ/SOS Sahel CRAC-GRN a décidé d'opter pour une forme d'auto évaluation assistée pour la fin de PAPAZ, au lieu d'une évaluation finale plus classique. Les objectifs assignés à cette évaluation sont les suivants :

- L'appréciation de la démarche/approche du projet, par rapport aux objectifs fixés et les principes et valeurs identifiés au début ;
- Les activités menées par le projet en terme d'appui organisationnel à ses partenaires et leur efficacité;
- Apprécier le degré d'appropriation des stratégies élaborées au cours du projet par les acteurs concernés dans la perspective de l'institutionnalisation (service de l'environnement et les populations locales)
- Aider les acteurs concernés d'identifier les forces et faiblesses et faire des recommandations leurs permettant de continuer dans l'après projet et au projet de s'améliorer afin de mieux assurer la qualité du travail à l'avenir.
- Recenser et Commenter les résultats des trois grands axes d'intervention et dégager les recommandations et perspectives »

▲ Méthodologie utilisée pour la conduite de l'évaluation

La méthodologie, utilisée est basée sur une collecte en deux phases. Une première phase conduite par une équipe de deux consultants externes sous la forme d'un processus d'auto évaluation à l'endroit des populations rurales, des autorités coutumières et administratives, du Service de l'Environnement, des Commissions Foncières et du personnel du projet. Ces informations brutes, les différentes études, les rapports des différents ateliers, les données analysées, les rapports d'activités du projet ont été utilisés comme des données de bases par l'équipe de l'évaluation de la phase finale.

Cette seconde phase de l'évaluation a aussi effectué des sorties sur le terrain pour faire des entretiens plus approfondis avec les différents acteurs du projet ; les villages choisis⁴ ont été tirés de l'échantillon de la collecte de la première phase, afin de capitaliser les informations recueillies. Une analyse des données disponibles par site nous a permis de faire le point et de préciser les objectifs à donner aux différents entretiens de chaque site. A mi-collecte, l'équipe a procédé à une restitution

³ Critères de classification en annexe 2

⁴ Présentation des sites échantillonnés en annexe 3

interne des données collectées, les a analysés par rapport aux termes de références, afin de s'assurer le travail effectué s'oriente vers les résultats attendus. La suite des entretiens a permis de redresser le déséquilibre constaté.

1 Appréciation de la démarche du projet

1.1 Pertinence de la démarche dans le contexte nigérien

Depuis la période coloniale jusqu'en 1984, la stratégie en matière de gestion et de protection des ressources forestières ligneuses était basée sur les plantations d'arbres souvent exotiques et la répression par les agents forestiers sans ou avec une faible implication des populations. Avec l'accélération de la dégradation des ressources végétales, cette stratégie a évolué à partir de 1984 vers une politique intégrée de l'environnement qui prend en compte la satisfaction des besoins de la population. Cette politique est axée sur des stratégies diverses, basées sur :

- La protection des régénérations naturelles ;
- La plantation des arbres sur des sites privés ou communautaires ; à cet effet, le 3 août, date anniversaire de l'indépendance du Niger est instituée fête de l'arbre ;
- Les régénérations de la consommation d'énergie de substitution au bois de chauffe, de matériaux de substitution au bois de construction ;
- La formation appropriée des cadres, agents communautaires et population sur la gestion rationnelle des ressources de leur terroir ;
- La mise en application du code forestier (Loi N° 74-7 du 4 mars 1974) et le développement de la propriété privée dans le domaine forestier afin d'encourager la participation de la population et l'investissement privé ;
- L'élaboration d'une Stratégie Energie Domestique instituant des marchés ruraux de bois en vue de satisfaire les besoins en bois, de créer l'emploi et d'améliorer les revenus des populations ;
- La recherche forestière orientée vers l'amélioration de la qualité et de la performance des espèces mieux adaptées à la réalité climatique ;
- La généralisation des ouvrages anti-érosifs en vue de renforcer la vitalité des forêts ;
- Le plan d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (1998) ;
- Le code de l'environnement (loi 98-56 du 29 décembre 1998) ;
- La stratégie de développement rural (2003) qui prône en faveur de la concession rurale de la gestion des ressources forestières à des structures locales organisées tout en précisant dans ce contexte de décentralisation le rôle des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs ;
- La décentralisation qui suppose une plus grande responsabilisation des communautés de base avec le transfert de compétence de gestion des ressources naturelles aux communes.

L'intervention du PAPAZ s'inscrit parfaitement dans le contexte de la gestion décentralisée des ressources forestières et permet la stimulation des initiatives locales pour mettre en valeur les potentialités. Ce projet qui est à sa phase pilote touche exclusivement quelques peuplements artificiels de la région de Zinder sur environ 1.750 ha et 64.400 ml de plantation pour une superficie forestière totale de 819 657 hectares.

La prise en compte de la diversité ethnique et des considérations de genre demeure une exigence de durabilité dans un contexte démocratique et de développement participatif, concerté et négocié. Ce processus constituera sans nul doute une préparation à la gestion décentralisée des ressources naturelles qui est une compétence de la commune.

1.2 Cohérence de la démarche adoptée avec les principes et valeurs du projet

La démarche adoptée est essentiellement basée sur l'apprentissage ; les activités du projet sont orientées sur le renforcement de capacité des principaux acteurs de la gestion des peuplements artificiels :

- La participation des acteurs est observée dès la phase de conception et de démarrage du projet à travers :

- L'historique et la justification du projet démontrent que sa mise en œuvre est née des préoccupations exprimées par les populations quant à l'entretien et l'exploitation des plantations collectives.

- Le ciblage des formations dispensées à l'endroit des Services de l'Environnement, maître d'ouvrage du projet, est révélateur de l'importance accordée à la participation effective des populations maître d'œuvre du projet (et maître d'ouvrage ?).

- L'exécution du projet est dépendante de la demande et/ou de l'avis exprimé par les populations. Le PAPAZ ne s'impose pas comme cela a été le cas pour certains peuplements artificiels ; mais, il informe au préalable les populations de ses objectifs, principes de mise en œuvre et les villages optent pour le partenariat ou pas (Houke a refusé de travailler avec le PAPAZ pour protéger sa mare) ; les communautés identifient l'objectif de leur partenariat (Soubdou opte pour la production de la gomme seulement). Ce qui

constitue la différence avec de nombreux projets qui imposent leurs objectifs, leur stratégie en fonction des conditions des bailleurs de fonds.

- Sa stratégie de mise en œuvre est, elle-même objet de recherche-action, basée sur l'apprentissage concerté et partagé entre les différents acteurs elle est, de ce fait en perpétuelle évolution.

PRINCIPES DU PROJET

La participation des acteurs locaux est fondée sur le fait qu'ils dépendent d'une ressource, sont généralement bien placés et motivés pour la gérer : Ils ont le droit d'être pleinement associés à sa gestion.

Des variations importantes existent entre les acteurs autour d'une ressource concernant leur vision, leurs préoccupations, leurs capacités, leurs rapports de force, leurs relations. Il faut œuvrer pour la représentation équitable et légitime de ces acteurs dans la prise de décision concernant la gestion de cette ressource afin d'assurer que cette diversité est reconnue et prise en compte.

Tous les groupes ont leur place légitime à la table de négociation et les groupes souvent marginalisés doivent avoir le renforcement des capacités nécessaire pour faire mieux entendre leurs voix : Rendre les invisibles « visibles » .

La participation est transversale et intègre dans sa mise en œuvre le respect de l'autre à travers les possibilités offertes de négociation ; le projet joue un rôle de facilitation en s'abstenant dans la pratique, à diriger ou à piloter tout processus.

La facilitation souligne l'importance d'être neutre et de soutenir la création d'un cadre de discussion, d'échanges où les acteurs des horizons différents, avec des préoccupations différentes et entretenant des rapports de force différents peuvent eux-même négocier entre eux et avec des partenaires externes.

La négociation et concertation supposent une remise en cause et un dialogue permanent qui caractérise le processus entre acteurs. Un dialogue transparent, sincère et permanent entre les acteurs est essentiel.

Ici rien n'est préconçu et tout doit être découvert avec les partenaires ; C'est la conjugaison des efforts

Le processus vers la gestion concertée doit être bâti sur la valorisation des pratiques et expériences locales

Ici les erreurs/échecs aussi bien que les succès peuvent être des expériences positives pourvues qu'elles soient analysées et les mesures nécessaires soient prises

Les acteurs doivent oser de tenter des expériences nouvelles, c'est **l'apprentissage par l'action/valorisation du savoir local** qui prime sur la notion de résultats.

Toute action du Projet doit viser la durabilité.

Le système de gestion doit avoir une capacité d'adaptation et d'évolution

Le but de cette recherche action est d'abord le savoir pour le savoir afin d'assurer une durabilité et une amélioration des conditions de vie ; elle n'est pas conduite dans un souci de prouver la réussite des actions, mais d'aboutir à la réussite de ces actions à travers le cheminement d'une meilleure connaissance qui suppose des critiques et des remises en cause des actions :

- Dans certains villages (Fisguine, Droum dan Ladi), les travaux de coupe de bois, prévus au départ comme une contribution physique et volontaire de la population ont été, par la suite, rémunérés compte tenu de la baisse progressive de la participation de la population aux travaux.
- Au cours du diagnostic, certains propriétaires des parcelles plantées ont accepté le processus de l'exploitation collective sans dédommagement ; cette décision a été revue lors de l'élaboration des plans de gestion et un pourcentage de 5 à 10 du revenu net leur a été consenti.
- A Dan Bako, les femmes devaient seulement bénéficier des brindilles ; après la vente de ces brindilles à 26.000 F, elles ont placé ce fonds à crédit. La bonne gestion du crédit a incité les hommes à leur octroyer un autre crédit de 100.000 F pris sur le revenu du bois.

La mise en place des organisations locales suit cette logique ; chaque comité de gestion est particulier dans sa structure et est fonction des critères retenus par les communautés concernées. La structuration des organisations locales est tributaire des besoins, des repères socioculturels et des expériences en matière d'organisation des populations qui la construisent librement. Ainsi à Fisguine et à Dan Bako on constate une structuration très apparentée du fait de leur proximité géographique et des échanges qu'ils entretiennent. Il faut noter que les superviseurs de ces deux sites sont des personnes différentes.

Les comités de gestion des plantations sont parfois de nouvelles structures comme dans le cas de Zané qui n'a jamais connu d'action de projet, l'association des parents d'élèves de l'école de Yachin Kafa (où se trouve la plantation), une ancienne coopérative chargée de l'exploitation d'un site à vocation agricole à Malloumawa. Les acteurs villageois ont eu la liberté de choix quant à la structuration sociale autour de leur plantation. La mise en place des structures n'est pas sous-tendue par des formules ou des préconçus chaque structure est unique.

Ce processus vise à produire aussi une meilleure connaissance qui permette de dégager et valider des **conclusions pratiques** qui pourraient être répliquées. Dans le cas du PAPAZ, les procédures de gestion des différents types de peuplements artificiels sont à un stade proche de la validation ; l'atelier de capitalisation, de partage et d'approfondissement des acquis du PAPAZ, tenu du 19 au 21 février 2004, qui a pris en compte dans ses réflexions sur l'élaboration des plans de gestion, la stratégie harmonisée, celle testée par le projet et la stratégie abrégée, celle appliquée par certains Services d'Environnement qui est plus adéquate avec leurs moyens. La réflexion poursuit toujours son cours autour des deux stratégies.

La prise en compte et le respect des autorités locales traditionnelles et administratives avant toute action est une recherche, par le PAPAZ, d'un gage de durabilité ; car « les associations qu'elles soient traditionnelles ou modernes (mises en place par le projet) sont sous l'autorité de l'institution chefferie traditionnelle "le Niger s'appuie encore sur la tradition coloniale de la chefferie comme mode d'exercice du pouvoir local" (J P OLIVIER de SARDAN, 1999). Même si le pouvoir de chef traditionnel est en phase de transition avec la communalisation, il reste encore incontournable. Les chefs sont informés de toutes les activités.

La collectivité constitue aussi un autre partenaire dans le cadre de la gestion des plantations non rétrocedées. La collectivité est ici maître d'œuvre et maître d'ouvrage. C'est le Service Communal de l'Environnement qui prend l'initiative d'informer l'autorité administrative pour la gestion de la plantation. Dans ce processus, il y a un niveau de partenariat en moins. C'est une sorte d'exploitation en régie par la collectivité pour son propre compte. Ce service n'a pas de partenaires villageois ; les différents niveaux de concertation sont des services internes de la collectivité. Le projet a le même rôle en terme d'appui direct à porter dans le cadre de la réalisation de cette activité à la collectivité.

1.3 Adéquation de la démarche avec les objectifs du projet

Objectifs globaux :

- Assurer une meilleure gestion des ressources forestières
- Améliorer les moyens d'existence de la population rurale par la génération des revenus à travers la vente de bois
- Chercher des informations nécessaires pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Gestion des Peuplements Artificiels

Un objectif spécifique : Assurer le commencement d'une gestion locale et rationnelle des peuplements artificiels à travers l'élaboration d'un plan de gestion par les populations.

La logique de l'intervention a été conçue pour une phase pilote de trois années dans la perspective d'une initiative plus longue (deuxième phase) pressentie à travers les trois objectifs globaux. La démarche prend du temps, elle vient juste de démarrer, d'où la difficulté d'une évaluation finale.

Dans la mise en œuvre du premier objectif, le projet donne priorité aux aspects sociaux.

Le développement des ressources humaines locales s'est opéré à travers la

conception et la mise en œuvre du plan de gestion, qui est très apparentée à un plan d'aménagement simplifié, réalisée par les acteurs locaux contenant les principaux aspects qui concourent à l'exploitation d'un peuplement : l'inventaire préalable, le parcellaire, la rotation dans la coupe, le regarnissage et la protection des parcelles avec à l'appui une organisation sociale pour gérer tout ce processus. Le processus des différentes étapes harmonisées peut nécessiter plus de 20 sorties cas de Fisguine qui était très réticent au départ ; le renforcement organisationnel évolue au rythme de la population locale.

Les services de l'environnement exécutent l'appui aux populations dans le cadre d'une gestion concertée des plantations. Le rôle dans cette mise en œuvre n'est pas parallèle à leur mission courante, mais il fait partie intégrante de leur mission ; les agents évoluent dans le cadre normal de leurs activités et sont appuyés par le projet :

- sur le plan méthodologique avec une approche participative ;
- sur le plan financier et plus précisément dans la prise en charge des frais liés à leurs déplacements vers les communautés villageoises.

Dans cette approche, le projet joue le rôle de facilitation dans l'optique de permettre à l'administration de l'environnement de réaliser ses tâches en créant un climat de confiance, d'échanges et partage avec la population du département en général et de la zone du projet en particulier. Ce processus replace les acteurs dans leur cadre réel de travail et leur apporte un renforcement de capacité en terme de meilleure aptitude à accomplir leur rôle pour acquérir des résultats plus performants et surtout plus durables et éventuellement répliquables. La présence du projet n'est pas ressentie dans la mise en œuvre et il assure de ce fait une véritable avancée vers la durabilité.

Les ateliers, les réunions sont les espaces de concertations les plus utilisées par le projet : plusieurs ateliers et réunions ; les procès verbaux attestant les prises de décisions, la présence des autorités sont autant d'éléments qui oeuvrent pour la validation et la légitimation des décisions concertées et partagées. La présence des représentants de tous les acteurs est une condition pour la reconnaissance et la validation sociale des décisions prises concernant la gestion des ressources forestières qui sont des ressources collectives.

Le second objectif global, concernant l'amélioration des conditions de vie est abordé sur le plan méthodologique sur une base participative. Les populations décident librement de leur structuration, de l'utilisation des recettes issues de la vente de bois. Mais, la population n'étant pas un groupe homogène, il est évident qu'au stade actuel, certains principes de la méthode participative sont occultés et manipulés à la base par les groupes dominants. Les femmes évoluent en marge du

processus concernant les prises de décisions ; les normes sociales, les relations locales et quotidiennes entretenues entre les groupes sont celles qui priment dans ce processus ; dans certains cas, comme à Fizguine, la gérontocratie a été mise en cause du fait de son incompétence prouvée, dans le processus et les jeunes ont pris le relais en s'imposant dans les comités de gestion. Les activités liées à ce processus sont du ressort des jeunes (plantations, coupe...), est-ce un des facteurs déterminants de cette situation ? Les femmes sont aussi les mieux désignées pour la rentabilisation des fonds du fait des AGR pratiquées ; est-ce aussi un des facteurs qui explique que ce sont elles qui bénéficient le plus des crédits individuels ? Contrairement aux jeunes elles ne semblent pas maîtriser la gestion du crédit, elles sont de simples bénéficiaires.

Quant à l'objectif global qui vise la recherche des informations nécessaires pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Gestion des Peuplements Artificiels : le démarrage des activités par la recherche d'une clarification des aspects fonciers est une approche qui cherche à se baser sur la durabilité. Ces aspects fonciers ont constitué le critère de classification même du plan de gestion des plantations et ont donné lieu à trois catégories de plantations :

- les plantations communautaires
- les plantations rétrocedées,
- les plantations non rétrocedées

Les aspects législatifs, malgré les pistes qui sont dégagées, sont en cours de réflexion dans le processus. Les ateliers ont permis l'implication des acteurs locaux et de l'administration. La recherche d'un compromis entre les différentes législations foncières, et le niveau local souvent omis des législateurs est un des aspects à clarifier surtout concernant la gestion des plantations rétrocedées sur terrain privé.

Les plantations communautaires sur terrains privés constituent celles dont la question foncière demeure encore non réglée du fait de l'extrême délicatesse de la question, et pour laquelle un effort particulier a été fait par le projet à travers des études et des ateliers qui ont permis les échanges entre diverses parties. La recherche de solution négociée impliquant tous les partenaires est dans ce cas aussi privilégiée.

La garantie d'une gestion durable dépend aussi de certains aspects techniques de l'évolution et du comportement des arbres dans leur système écologique et leurs relations avec l'homme qui sont aujourd'hui méconnus ; le PAPAZ accorde une attention particulière à la recherche technique qui s'opère sur plusieurs sites, et à la clarification des textes législatifs car elles sous-tendent la durabilité des actions entreprises.

Mais le principe de base concernant la participation est ici aussi pris en compte à travers la recherche participative effectuée avec les acteurs locaux sur la base de leurs expériences. L'appui du projet à ce niveau, a permis d'apporter des réponses aux préoccupations urgentes des cadres forestiers et des populations par rapport à certaines techniques de coupe. Cependant, la mise en œuvre du projet aurait pu permettre d'atteindre des résultats qui soient scientifiquement valables s'il avait été inscrit sur une période beaucoup plus longue. La recherche scientifique prend du temps et sa durabilité aurait été mise en cause par la suspension de son financement. Le projet s'est alors engagé dans une logique de recherche expérimentale avec les acteurs du projet sur des sites ciblés pour la recherche. Les résultats obtenus ont permis de capitaliser certaines connaissances, partagées avec toutes les parties prenantes et qui ont produit une certaine efficacité dans les activités à travers la coupe (période de coupe, niveau de coupe).

2 Efficacité de l'appui organisationnel aux partenaires

2.1 Appui aux Services de l'Environnement

2.1.1 Appui réalisé aux services techniques

L'appui du projet aux services forestiers a porté sur le renforcement des capacités et sur la méthode / approche d'intervention. Une facilitation en logistique (appui à la prise en charge des frais de mission) a permis de rendre opérationnelle l'intervention des services techniques.

En ce qui concerne le **renforcement des capacités** le projet a réalisé les actions suivantes :

- l'organisation des ateliers d'échanges et de réflexions ;
- l'organisation des ateliers de formations ;
- l'amélioration des connaissances techniques.

Les ateliers d'échanges et de réflexions s'inscrivent dans la logique de l'apprentissage par l'action sur des thématiques liées aux aspects législatifs et techniques. Dans le cadre de la recherche des solutions aux problèmes législatifs, le projet a procédé à une étude sur la clarification des textes⁵, étude qui a fait l'objet d'un atelier de restitution et de validation auquel ont pris part les participants parmi lesquels des cadres forestiers, de l'administration et des représentants des populations. Un second atelier⁶ fut organisé toujours autour d'une seconde typologie des peuplements artificiels. Les mêmes acteurs validèrent les résultats. D'autres ateliers⁷ furent organisés sur la circulation du bois et la capitalisation⁸.

Les formations visaient à améliorer les connaissances des services forestiers et les thèmes développés ont porté sur la communication, la gestion des peuplements artificiels, les approches participatives (MARP et 4R) et la gestion des conflits.

Le projet a appuyé les services forestiers dans l'amélioration des connaissances en recherche – action sur les techniques sylvicoles en mettant en place un dispositif de suivi des comportements des rejets sur les sites expériences de coupe⁹ et coupes tests¹⁰ dans les départements de Magaria, Matamèye et Goure. Sept (7) sites expérience de coupe et 4 sites de coupes test ont été sélectionnés auxquels s'ajoutent des travaux de mémoire des étudiants de l'UAMD et de l'IPDR de Kollo sur les thèmes suivants (voir annexe) et une formation sur les techniques de saignée. Les résultats de toutes les recherches sont capitalisés et au fur et à mesure du processus et un atelier de capitalisation a permis la production d'une synthèse. Ces résultats¹¹ sont présentés sous forme de note d'expériences pour le partage et la diffusion des expériences.

⁵ Cette étude a permis de classer les peuplements artificiels en fonction des critères techniques (production, protection, récréation) et politiques (Sahel vert, engagement de Maradi..)

⁶ La seconde typologie a classé les PA en trois catégories (communautaires, retrocedables et non retrocedables)

⁷ Au cours d'autres ateliers il a été adopté des solutions relatives à la circulation du bois, passant des simples autorisations écrites par les services forestiers aux coupons verts délivré par les communautés.

⁸ Enfin lors de cet atelier, les étapes du processus ont été adoptées pour la gestion des différents types de peuplements.

⁹ Il s'agit d'un site sur lequel des coupes avant projet ont été effectuées par les populations avec ou sans encadrement et ou il est effectuée des mensurations et la collecte des données socio-organisationnelles (foncier, structures de gestion,..)

¹⁰ Il s'agit de site ou des coupes sont établies par le service forestier dans le but de chercher des informations complémentaires

- Les conclusions des études sont :
 - L'eucalyptus peut être coupé en toute période de l'année

Le projet a également permis la collecte des données en procédant à des enquêtes filières et l'inventaire de tous les peuplements artificiels.

L'exploitation rationnelle et durable des peuplements artificiels est une préoccupation du fait de leur âge et des besoins des populations à les exploiter. Cependant les services forestiers disposent de peu ou pas suffisamment de connaissances sur la sylviculture des espèces en question : le cas du Neem, de l'Eucalyptus et de l'Acacia sénégal. Ce qui leur a permis d'apporter un appui conseil plus efficace pour une exploitation sans risque des peuplements artificiels.

L'approche /méthode de travail insufflée aux cadres techniques forestiers par le projet repose sur les principes de l'implication de bout en bout des populations sur les actions à mener. La population doit d'abord manifester ses intérêts pour l'appui, participer à l'identification des actions et matériellement et/ou physiquement à leur mise en œuvre. Quant à l'appui aux services technique, il est apporté au prorata des sites suivis mais d'une manière ouverte, flexibilité et sans « perdre de temps ».

Enfin le projet a facilité l'intervention des services forestiers, par un appui en logistique (participation aux frais de missions, carburant et frais d'entretien) en leur permettant d'être opérationnel et d'appliquer les recommandations des ateliers de réflexions ou les connaissances acquises lors de séances de formation. Ces appuis sont apportés régulièrement sur la base d'un programme établi par le service technique. Malgré leur caractère flexible les appuis reposent toujours sur un programme établi par le responsable technique. Ce programme prévoit les missions à effectuer les objectifs et les moyens. Une fois que le programme est approuvé, le service est entièrement responsable de son exécution.

2.1.2 Effets impacts des appuis

Les appuis apportés par le projet ont eu plusieurs impacts

Sur le plan législatif

- L'appui du projet a permis d'obtenir une solution locale approuvée et légitimée par les acteurs locaux aux problèmes d'exploitation des peuplements artificiels et de la circulation du bois
- L'impact des ateliers et des réflexions est tel que malgré les vides juridiques en matière de gestion des peuplements artificiels, une solution, à travers une concertation régionale, (avec appui du niveau national) a été trouvée. Tous les acteurs sont d'accord. Ce qui a donné une force à la décision. Actuellement l'exploitation du bois est effectuée ainsi que la vente et la circulation du bois. Sans difficultés
- ¹ Les textes juridiques sont muets par rapport à l'exploitation des peuplements artificiels (PA). Ceci a bloqué une gestion durable des PA jusqu'à l'avènement du projet. Actuellement avec les concertations et réflexions cette question a été contournée et l'exploitation prend une forme de jurisprudence.
- De faciliter de répliquer le transfert vers d'autres sites. En effet en plus des sites cas d'études, les forestiers ont appliqué la même démarche pour les autres sites.

- Le neem, la période favorable se situe à partir de mars avril
 - Le gommier (Acacia sénégal / laetea) ne réagit pas aux saignées

Sur le plan technique

- Renforcement des capacités techniques : les agents ont acquis les techniques et peuvent facilement les répliquer : cas des nouvelles demandes¹²
- L'appui a permis de :
 - « OSER » couper des peuplements ;
 - apprendre soi-même par l'exercice ;
 - donner un réflexe de suivis des ressources et des coupes est acquis ;
 - initier aux suivis communautaires pour impliquer davantage les populations à la GRN.
 - Ces résultats ont permis d'apporter un appui aux communautés et il est même à noter qu'au niveau de certains villages, toute une expertise locale, en matière de coupe de bois, de suivis sylvicoles s'est développée ;
 - Une grande partie des agents forestiers n'ont pas encore supervisé effectivement des coupes. C'est une occasion de le faire (d'où par ailleurs la prudence de début) et cela a été une leçon d'apprentissage et aussi de suivi des coupes pour les techniciens.

Les résultats de la recherche ont permis de trouver des solutions à des questions urgentes.

Sur le plan méthodologique

- Un changement clair entre les rapports entretenus entre les agents forestiers et les populations : considération réciproque, meilleure image l'un de l'autre.¹³
- L'approche méthodologique a permis l'installation d'un climat de confiance mutuelle entre les agents forestiers et la population. « *J'ai appris beaucoup de chose, techniques aussi en travaillant avec les populations, ils ont beaucoup de connaissances que j'ai découvertes, ainsi s'exprime un chef de service forestier* » et il ajoute, avec le manque d'agents, *je me décharge de beaucoup de choses et que je leur délègue parfois.*
- L'appui apporté par le projet permet aux cadres forestiers d'effectuer plusieurs autres appuis aussi bien au niveau des villages ciblés par l'intervention que d'autres appuis dans d'autres villages ou sur d'autres activités, les activités étant complémentaires et s'intégrant dans les taches du service.
- Rend plus proche le projet, les services forestiers et les populations

2.2 Appui aux communautés

L'appui aux communautés est effectué selon une approche participative basée sur les échanges d'expériences concernant les connaissances, le renforcement des capacités organisationnelles et les techniques liées à la gestion des ressources naturelles en général et des peuplements artificiels en particulier. Des espaces spécifiques ont été ciblés pour ces appuis. Les appuis peuvent être classés en deux catégories :

- les espaces d'apprentissage théorique
- les espaces d'apprentissage pratique

2.2.1 Espaces d'apprentissage théorique

L'apprentissage théorique se fait aussi sur base du partage des expériences des participants. Cette méthode facilite la compréhension, l'assimilation et la mémorisation des thématiques abordées. Les villageois connaissent mieux entre eux comment communiquer du fait de leur perception des choses qui est différentes. Ils utilisent aussi des approches différentes et certainement plus adaptées.

¹² Les agents forestiers ont appris des techniques sylvicoles, une méthode de travail et sont en train de les répliquer ailleurs, le SAE de Matameye a actuellement reçu deux nouvelles demandes d'appui à l'exploitation de peuplements artificiels.

Ateliers/rencontres

Les ateliers sont organisés dans un des départements et regroupent une catégorie de personnes concernées par la question. La représentation des femmes est assurée par la demande explicite de la part du SAE de deux représentantes des femmes. Les femmes qui ont participé sont en général, membres du comité. De l'expérience du projet, les femmes ne viennent pas lorsqu'elles ne sont pas spécifiquement conviées. Et pour répondre à cette demande il arrive que les villageois délèguent des femmes qui ne sont même pas informées sur la dynamique du projet.

Les échanges ont porté sur leurs expériences en matière d'organisation. Les problèmes rencontrés et les solutions adoptées ont permis de tirer les leçons apprises de la mise en œuvre d'un tel processus ; ce qui a permis aux participants de revoir le fonctionnement de leur comité : A Fisguine, les jeunes ont décidé de reprendre les choses en mains. La présence du chef du village à ses ateliers, sa prise de conscience de la dynamique suscitée dans les autres villages concourt à faciliter les actions de changements initiées par un groupe des participants à un atelier.

Au niveau des femmes qui participent, un intéressement aux activités du projet est constaté de même qu'un certain engouement quant à la participation aux ateliers. Les mobiles de cet engouement sont-ils sous-tendus par une valorisation sociale ou par les retombées financières liées aux perdiems ? Dans tous les cas, la présence des femmes est un acquis et leur participation aux débats en groupe est un fait patent.

Cet apprentissage au cours des ateliers, inclut aussi l'apprentissage à la modération (facilitation, gestion du temps, distribution de la parole...)

Les rencontres ont lieu, en cas de problème pour trouver une solution collective. Le cas de la mauvaise gestion de Fisguine a été réglé suite à une rencontre avec les membres du comité de Zané et de Dan Bako qui ont fait cas de leur expérience au cours d'une assemblée villageoise organisée à Fisguine. Ce qui a permis à toutes les personnes présentes de mieux comprendre les enjeux autour d'une bonne gestion. Elle a permis la reconstruction d'un bureau plus dynamique.

A Gourgouzou aussi, les jeunes ont réclamé leur implication dans le comité pour assurer une meilleure gestion communautaire du revenu du bois.

Voyages d'études

Un voyage d'étude à Tahoua a été effectué. Les préalables au voyage d'étude sont une visite préalable pour s'assurer des intérêts réels du site à visiter, la définition des termes de références : organisation, objectifs du voyage, résultats attendus. Les participants prévus à ce voyage d'étude sont pour Matamèye (homme et une femme) pour Magaria et Mirriah une personne et des hommes ont été désignés ; une seule femme à Matamèye (femme du chef de village de Dan Bako) a pu participer. Les raisons de l'absence des femmes peuvent être multiples :

- Le peu de confiance accordée au projet, qui vient de démarrer ses activités ;
- la grande distance est un facteur qui freine la capacité de mobilité des femmes.
- l'intérêt des hommes pour un tel voyage.

Les participants ont retenu entre autre que :

- les femmes sont capables de s'occuper la gestion des ressources naturelles, en des homme : les femmes effectuent tous les travaux
- la possibilité d'effectuer une coupe rase sur un pied de prosopis ; A Baskor, récemment, une clôture de prosopis a été effectuée pour protéger les rejets de la prochaine coupe de la PA.

Radio

L'émission radio a été conçue par un animateur radio assisté par les facilitateurs du projet. Les émissions ont concerné trois thématiques :

- la problématique des peuplements artificiels par le secrétaire de Baskor

- la gestion avec le cas de Zané ; (gestion)
- l'utilisation du revenu : le crédit féminin comme forme de rentabilisation cas de Dan Bako

Un important effet de généralisation a été constaté dans la zone concernée à travers :

- les demandes exprimées auprès des SAE quant à la gestion rationnelle des PA ;
- le mimétisme de Fisguine par rapport à la structuration du comité de gestion de Zané. Le même nombre de membres dont 3 femmes ; cette tendance est observée dans toute la zone.
- Le crédit octroyé aux femmes dans les zones où elles pratiquent les AGR. A Zané, cette pratique n'a pas encore commencé. Est-ce dû à la claustration dont elles font objet ?

La radio est un espace de plus large diffusion et de valorisation sociale certaine dans un contexte où elle est réservée aux personnalités importantes ; quelque part, l'espoir de s'exprimer un jour à la radio a aussi contribué à susciter l'adhésion de nouveaux villages à travers les SAE.

Les Brochures en hausa qui sont en cours de réalisation : elles sont en français et distribuées pour observations éventuelles auprès des secrétaires des comités et des SAE.

Cette approche est adaptée dans un contexte peu alphabétisé de ruraux. L'usage du verbe cadre bien avec la tradition culturelle. Les futures brochures devront faire objet de lecture dans des groupes intéressés par la gestion des plantations artificielles.

Ces appuis ont dans l'ensemble permis aux populations, une ouverture d'esprit et un renforcement du réseau social inter villageois et même inter départemental.

2.2.1 Espaces d'apprentissage pratique

Les activités techniques ou organisationnelles du comité de gestion, lorsqu'elles sont apprises en pratique à travers la participation aux activités du comité ou dans le cadre d'une démonstration sur une plantation.

Plantations : renforcement de capacité technique

Formation en technique de saignée sur la plantation de Droum.

Les membres du comité de Soubdou ont aussi suivi à un atelier de Mirriah décidé de procéder à un élagage sur une centaine de sujets au niveau leur plantation vieillissante d'Acacia sénégal.

Processus d'élaboration des plans de gestion

Toutes les réunions du comité de gestion concourent au renforcement de capacité liée au développement organisationnel au cours de la conception et de la mise en œuvre du plan de gestion ; d'où la nécessité d'impliquer tous les groupes (hommes, femmes et jeunes) et tenir compte des avis de la majorité et assurer ainsi une acceptation sociale et une durabilité du processus. Pour les besoins de la recherche action un premier plan de gestion avec des étapes harmonisées a été testé. Un atelier de réflexion autour de cette question a donné lieu à un second plan de gestion abrégé, conduit dans les villages hors projet par les services de l'environnement. Ce second plan devra faire l'objet d'un test en terme de reconnaissance et de validation sociale et aussi d'efficacité en matière de gestion concertée des plantations artificielles.

2.2.3 Effets et impacts des appuis

Cadres de concertation, légitimés socialement qui sous tendent une recherche action en cours

Au niveau des populations, mise en place de cadres de concertation (assemblée villageoise, tenue autour du comité de gestion) ; le comité de gestion tire sa légitimité sociale du fait du choix libre et collectif des membres, opéré sur la base de critères établis par chaque communauté : disponibilité et présence effective des membres au cours de l'année, leur capacité morale et technique à assumer la responsabilisation ou mieux la responsabilité collective.

Au niveau de la région, mise en place d'un cadre de concertation de réflexion, d'échanges, de prises de décisions. La présence des autorités administratives et coutumières, des techniciens de l'Environnement, des populations (au cours de ces ateliers régionaux) donne à ce cadre une légitimité d'office due à la combinaison du pouvoir politique et du pouvoir technique ; ce qui a permis et facilité la réalisation de la recherche action :

- rétrocession des plantations aux communautés de base ;
- exploitation des plantations
- utilisation du coupon qui est vert réservé aux plantations privées.

Une dynamique socio-organisationnelle en construction

Les comités de gestion sont constitués et fonctionnent avec une démarche flexible et ouverte qui autorise toujours des changements reconnus favorables à la cohésion sociale autour de la gestion des PA :

- Changement des membres lorsqu'ils ont fait la preuve de leur incompétence (Fisguine) ;
- Changement des règles (du volontariat en terme de participation physique pour la coupe, à la rémunération des participants à l'activité).

Le leadership de certains membres au niveau des comités, les met à l'avant garde de toutes les activités du PAPAZ ; deux types de leadership :

- le premier autour des personnes fortes qui sont respectées du fait de leurs qualités qui invitent à une cohésion autour d'eux ; ces leaders ont tendance à faire ce que la population demande car ils évitent de les décevoir (député de Baskor, le président de Zane, le président de Fisguine qui sont soit des parents du chef de village, soit des commerçants (pouvoir politique local, pouvoir économique) ;
- le second type de leadership observé est construit autour de la crainte ; dans ce cas, le leader est autocratique et fait ce qu'il croit être bon (Droum Dan Ladi). Ce président est un indicateur de la brigade forestière. Il peut limiter la participation active de la communauté si elle ne réagit pas.

Lorsque le leadership est bien exercé, il constitue un facteur de cohésion, de dynamisation et créativité dans les activités réalisées. Un bon leader sait déléguer et impliquer tous les acteurs en faisant accepter aux membres les personnes les plus marginalisées.

Approche participative et dynamique sociale, un cheminement démocratique parfois difficile...

Un effort d'implication des femmes aux bénéfices des activités est opéré dans certains comités après un processus de réflexion :

- crédit aux femmes qui participent aux activités à Fisguine ;
- crédit aux femmes membres du comité à Baskor ;
- vente des brindilles et crédit à Dan Bako ;
- crédit aux femmes des membres du comité à Zané.

L'insuffisance de la somme allouée engendre une catégorisation des femmes devant accéder au crédit. A Dan Bako, avec l'appui de la caisse de bois, un plus grand crédit est octroyé et un plus un grand nombre de femmes bénéficient par quartier (par l'intermédiaire d'une déléguée du quartier). Les femmes évoluent en marge du processus concernant les prises de décisions, même si elles bénéficient

de crédit. Les modèles de gestion du crédit sont très apparentés à ceux entrepris dans la zone par d'autres projets de crédits féminins.

La gérontocratie a été mise en cause du fait de son incompétence prouvée, dans le processus et les jeunes ont pris le relais en s'imposant dans les comités de gestion. Les activités liées à ce processus sont du ressort des jeunes (plantations, coupe...), est-ce un des facteurs déterminants de cette situation ? Les femmes sont aussi les mieux désignées pour la rentabilisation des fonds du fait des AGR pratiquées ; est-ce aussi un des facteurs qui explique que ce sont elles qui bénéficient le plus des crédits individuels ? Contrairement aux jeunes elles ne semblent pas maîtriser la gestion du crédit, elles sont de simples bénéficiaires.

Transparence : fondement important de la cohésion

Le partage de l'information est limité aux activités entreprises localement par le comité de gestion. Les autres informations issues des ateliers ne sont pas toujours restituées. Pour la coupe, malgré les formations données aux membres de comité, une autre formation collective a dû être entreprise sur le site avant la coupe par le service (Ajiyawa, Bascor).

Les commissaires aux comptes n'exercent pas et n'assurent pas la transparence dans la gestion. Le contrôle est vécu comme une sanction sociale, un manque de confiance, une preuve d'un soupçon porté aux chargés de la gestion financière. A Ajiyawa, un commissaire aux comptes dit : *je compte les arbres à couper, je compte ceux qui sont effectivement coupés sur la plantation et une fois encore au village.*

Le contrôle doit être un contrôle interne, inhérent au système de fonctionnement. Une réflexion, autour de contrôle, devra être menée. En effet, le crédit aux femmes fonctionne bien du fait du contrôle interne inhérent à l'activité : toute la somme part en crédit ; elle est redistribuée après chaque remboursement.

Une rentabilisation des fonds pour une diversification des activités ?

Les comités décident en assemblées villageoises l'utilisation des fonds pour une diversification des activités. Dans l'ensemble : crédit aux femmes, stockage de produits agricoles, réparation forage, achat médicament des cases de santé, achat des linceuls... Ces activités sont essentiellement :

- sociales pour le bien de la communauté ;
- et économiques (liées à la sécurité alimentaire des ménages, et du crédit aux villageois et surtout aux femmes) qui génèrent des intérêts importants de plus de 200%.

La gestion concertée des plantations artificielles laisse entrevoir un début d'une répartition des rôles entre les jeunes, les femmes et les vieux.

Les jeunes fonctionnent comme un groupe au sein duquel la cohésion est plus forte avec une plus grande capacité de créativité, d'initiatives... Les comités dirigés par les jeunes fonctionnent bien. Mais la période des travaux de coupe, de vente correspondent aux périodes pendant lesquelles la majorité des jeunes est absente du village. Ce groupe, n'a pas de pouvoir de mobilisation pour les activités, pas de reconnaissance sociale de leurs décisions.

Les femmes prennent difficilement part aux prises de décisions concernant la planification et, l'organisation des activités, la répartition des fonds... Mais elles sont pressenties comme de bonnes gestionnaires et sont utilisées pour la rentabilisation des fonds à travers des crédits rémunérés à 10% par mois. Elles n'ont pas encore acquis une position sociale plus valorisante, le nouveau pouvoir économique, n'a pas permis un empowerment économique et ou social. Car elles sont fortement dépendantes des biens des comités, à la vie desquelles elles participent peu en terme d'influence.

Les vieux ont un pouvoir de mobilisation et la gérontocratie est une réalité sociale dans ces communautés.

Mais, les femmes, les jeunes, les vieux ne constituent pas des groupes homogènes, il est évident qu'au stade actuel, certains principes de la méthode participative sont occultés et manipulés à la base par les

classes dominantes à l'intérieur de chaque groupe. Mais la cohésion sociale, éveil d'esprit, la solidarité sont accrus dans les villages ou les leaders jouent bien leur rôle.

Structuration plutôt avantageuse pour la gestion des peuplements artificiels

- « Bonne relation avec le Forestier qui est devenu un collaborateur, qui donne des appuis conseils ;
- Application des nouvelles techniques de coupe plus adaptées en terme de durabilité (rase, élagage, et les périodes) ;
- Protection de l'arbre grâce à l'acquisition des nouvelles techniques d'entretien et de coupe dans les champs ;
- Disponibilité de bois de feu et de services dans les villages et dans la zone ;
- Valorisation de la profession bûcheron à travers les papiers délivrés par le SAE (cas de Baskor qui a installé un marché au bord de la route et Droum Dan Lady où les bûcherons ont écoulé le bois vers Mirriah)
- Valorisation du prix de l'arbre sur pied ;
- Rajeunissement du peuplement. » (A.Sarga et Z. Ibrahim, 2004)

La mission a constaté un début de coopération et d'amélioration de confiance faite aux forestiers sur la possibilité et l'efficacité d'une gestion concertée des peuplements artificiels qui sont demeurés trop longtemps sous la seule protection du Service de l'Environnement. Cet acquis doit être préservé par la poursuite des activités.

Le processus de recherche action a engendré au niveau des acteurs un début de changement effectué de l'intérieur par eux-même, à travers une conscientisation et une appropriation certes lente mais incontestable de la démarche.

2.3 Autres partenaires

2.1.1 Appui réalisé aux autres partenaires

Collectivité

L'appui du projet est le même que celui fait aux SAE ; le SCE suit les plantations rétrocedées ou communautaires comme celle de Baskor et met aussi en œuvre un plan de gestion en régie des plantations d'alignement. Dans le cadre de la gestion en régie, l'organisation est plus simple, mais semble rencontrer plus de problèmes d'organisation et de réalisation des activités souvent pas manque de moyens..

2.1.2 Effets impacts des appuis

- L'implication de l'autorité communale (Maire) donne des impacts sont plus probants à l'activité comme à Mirriah ;
- La non implication de l'autorité dans cette forme de gestion, non concertée engage alors une seule partie, le Service Communal de l'Environnement (parfois constitué d'une seule personne le chef du service communal comme à Magaria) et les impacts sont plutôt négatifs (Zinder, Magaria) :
 - Organisation préalable insuffisante ;
 - Pas de transparence dans la gestion ;
 - Activité peu rentable malgré les prévisions positives du compte d'exploitation.
 - Activités suspendues dans ces deux cas à causes des impacts incontrôlés (A Magaria : vols du bois coupé et à Zinder, coupes frauduleuses toutes espèces confondues et dans presque tous les quartiers...)

Ces activités ne peuvent être conduites par un seul service ou une seule personne ; des préalables sont nécessaires en matière d'information et d'animation de la population qui peut éventuellement prêter main forte dans le travail de coupe et/ou le gardiennage. Il doit être entrepris avec l'adhésion de la

population ; même si elle n'est pas partie prenante dans les travaux, elle doit comprendre les tenants et aboutissants de l'opération. L'organisation faite à Zinder a certes impliqué des représentants de quartiers concernés, mais ont-ils véritablement effectué un travail à la base ? Des quartiers non concernés par la coupe ont aussi coupé. Et dans ces cas, l'administration communale est perçue comme coupant des arbres elle-même de façon illicite.... Une action d'information et de formation sur la contribution du secteur forestier à la lutte contre la pauvreté est nécessaire.

3 Niveau d'appropriation des stratégies locales élaborées et perspectives d'institutionnalisation

3.1 Axe technique

Les résultats techniques, positifs ou négatifs obtenus, ont été de véritables leçons de remise en cause et d'apprentissage qui ont permis l'appropriation des capacités par les cadres forestiers et les populations.

Les cas de quelques résultats négatifs d'application des techniques ont éveillé les esprits et ont amené les uns et les autres à une attitude de prudence pour certaines opérations d'exploitation : Malgré que ces résultats négatifs sont dus plus à des problèmes écologiques que techniques, ils ont permis aux paysans et aux forestiers de comprendre et d'apprendre par la même des leçons qui y sont liées. Il s'agit des cas suivants :

- l'application des techniques de saignée¹⁴ au niveau des plantations à acacia senegal de Soubdou et de Droum Dan Ladi où toutes les expériences se sont avérées non probantes ;
- A Baskor, les coupes opérées juste avant¹⁵ la saison des pluies ont provoqué la mort de plusieurs arbres et ont donc permis de comprendre et de bien situer les périodes de coupes par rapport à la saison ; Il s'agit certes de cas isolé mais dont l'avantage avéré auprès des populations est elle qu'ils ont tiré une leçon.
- A Fisguine également les mortalités étaient dues aux mauvaises applications des techniques de coupes¹⁶.

Toutes ces situations, entre autres ont permis aux cadres forestiers et aux populations d'acquérir des connaissances pratiques sur les techniques sylvicoles. Les populations ont particulièrement acquis de connaissances sur les techniques de coupes et d'entretien des exploitations au point où il s'est développé toute une expertise locale en la matière de coupe.

Le dispositif expérimental mis en place pour les mensurations a permis de réduire effectivement le temps que les services techniques doivent consacrer aux collectes de données, et du fait de sa simplicité pourrait être répliqué dans d'autres conditions de non appui. On note cependant que les appuis du projet suite aux expressions des besoins par les SAE permettent de suivre les sites études de cas et ainsi d'acquérir des connaissances pratiques qu'ils peuvent utiliser dans d'autres cas.

¹⁴ Dans ces deux peuplements, les populations ont appliqué les techniques de saignée mais celles –ci n'ont pas été concluantes (ils n'ont pas eu de gomme). Pourtant les gommiers naturelles de leur champ donnent la gomme ! Cette situation peut s'expliquer par l'âge du peuplement, l'espèce voire la variété d'acacia, les facteurs pédologiques spécifiques.... L'examen de tous ces facteurs, ensemble permet de trouver une réponse.

¹⁵ La réaction des arbres aux coupes est une fonction physiologique. Elle dépend de la remontée de la sève qui est régulée en fonction des saisons et du port de l'arbre. Les coupes doivent être opérées pendant les périodes de faible activité (). Si la coupe coïncide avec une forte remontée de sève, elle peut provoquer l'éclatement des cellules et ainsi la mort de l'arbre . Ceci est connu implicitement par les paysans qui ont toujours couper les arbres notamment les neem dans leurs concessions.

¹⁶ La période et l'assiette de coupe sont très importantes et le pourrissement des souches dus aux intempéries a été une leçon, d'où les coupes en plancher oblique.

Enfin, les résultats des recensements effectués ont permis aux services forestiers de disposer d'un outil fondamental, pour la planification et la gestion des peuplements artificiels et qui, archivé dans une banque de données pourrait être comblé la perte d'information constatée lors des nombreuses affectations des cadres.

3.2 Axe socio-organisationnel

Nouvelle démarche, nouvelles attitudes des partenaires

La confiance autour de la gestion concertée des peuplements artificiels et les reconsidérations mutuelles des partenaires comme étant des ressources humaines qui capables de discuter, de comprendre et de faire des analyses pertinentes, ont engendré une forte coopération entre ces deux partenaires ; cette nouvelle relation de coopération a remplacé, la menace et sanction d'une part et la crainte d'autre part.

Le changement de l'attitude des agents du Service d'Environnement est pris avec beaucoup de prudence par les populations des sites hors projet ; à Barago, le comité a coupé et n'a pas osé procéder à la vente du bois dans un premier temps ; il a fallu que les agents du SE le leur répètent deux fois pour qu'ils organisent la vente du bois.

Le changement de comportement est un fait, et a besoin de certains accompagnements profonds pour être une réalité et permettre une collaboration plus durable:

- une distinction entre la brigade qui fait encore la répression en cas d'abus et le SE qui fait l'appui conseil ;
- et une meilleure connaissance des règles qui régissent les peuplements naturels.

La coopération doit être globale, pas basée seulement sur les seuls sites du projet ou sur les peuplements artificiels.

La transparence¹⁷ dans la gestion et le respect du partenariat ont favorisé un climat de confiance entre le projet et les forestiers et a été porteur et facteur de motivation pour le travail quotidien.

Le niveau d'appropriation de la démarche, des valeurs et de la stratégie élaborée dans le cadre du de la part des services est une réalité. Sa mise en œuvre peut être entravée par certaines contraintes liées :

- au manque de ressources humaines disponibles, comme dans la plupart des cas ;
- au manque de moyens financiers et de matériels comme dans le cas des coupes en régie ;
- et peu d'engagement et de volonté de la part des autorités toujours au niveau des communes.

L'appropriation de la démarche est acquise par les SE mais son application sans appui du projet peut poser quelques problèmes. Des solutions se profilent avec :

- la communalisation pour toutes les plantations qui seront du ressort de la commune ;
- des cas concrets de paiement par la population des frais d'essence pour le déplacement de l'agent du service de l'environnement est une autre piste de réflexion dans la recherche de solutions financièrement viables ;

Un processus de réflexion sur cette question devra être poursuivi par les différents partenaires, à savoir, les futures autorités communales, les services de l'environnement, les populations et le projet.

Pour pallier le manque de personnel et le manque de moyens, les SAE ont appliqué dans les sites hors projet, une stratégie de mise en œuvre de la gestion des plantations qui englobe en une visite plusieurs étapes de la stratégie harmonisée de facilitation, testée dans le cadre des sites du PAPAZ. Cette

¹⁷ Les responsables forestiers ont été très attentifs au partenariat créé entre leurs services et le projet. Ceci a permis d'installer un climat de partenariat et de confiance. Un exemple édifiant est celui d'une répartition transparente des moyens, en fonction des vrais besoins (cas de l'entretien des véhicules où une somme destinée à cet effet a été répartie au profit des besoins et ce après concertation de tous les SAE).

stratégie abrégée est en cours de réflexion au niveau du DRE et du SAE, les étapes étant toujours en cours d'évolution, compte tenu des conditions qui changent. Il est important de voir si elle produit les mêmes effets et impacts dans deux ans en faisant une comparaison sur des sites appuyés pendant le nombre d'années.

Mais l'EE affirme que l'appropriation du plan de gestion est effective au niveau des communautés ; L'EE a analysé les données de la première phase de collecte qui laissent entrevoir que les étapes de facilitation sont perçues dans le désordre, du fait de leur niveau de technicité parfois élevée pour les populations rurales qui pensent que c'est un appui qu'elles donnent au projet ou au SE pour réaliser les études socio-économiques, le diagnostic et même l'inventaire. Toutes les activités préliminaires ont été contractées en un bloc ou parfois simplement omises.

Le projet a en effet identifié trois procédures (adoptées en atelier de capitalisation des expériences) de processus de facilitation et de réflexion pour la gestion des peuplements artificiels suivis par le projet en fonction des types de plantations ; 5 étapes par processus de gestion concernant les plantations gérées par les communautés:

- Etape 1 : Demande de gestion des plantations
- Etape 2 : Diagnostic et inventaire participatif
- Etape 3 : Analyse des problèmes et propositions de solutions
- Etape 4 : Elaboration du plan de gestion de la plantation (comité de gestion)
- Etape 5 : Exécution du plan de gestion

Tous les sites d'études ont connu le processus de facilitation selon les étapes ci-dessus ; mais cette expérience permet aux villageois et surtout aux membres des comités de citer les étapes suivantes :

- Etape 1 : Information et concertation (5 points)
- Etape 2 : Structuration des comités de gestion (8 points)
- Etape 3 : Formation des membres du comité de gestion (11 points)
- Etape 4 : Elaboration du plan de gestion (6 points)
- Etape 5 : Coupe et vente des arbres (7 points)
- Etape 6 : Utilisation du revenu (6 points)

Le processus facilitation déclaré, par la population est plutôt centré sur les activités plus pratiques auxquelles elle participe activement. Pour faciliter l'assimilation d'un tel processus de facilitation le pragmatisme doit primer ; il est aussi nécessaire que les étapes soient nommées selon la perception des populations en langue locale. Il serait pertinent de faire comprendre aux populations que ce qu'elles font est un processus réflexion logique, de le systématiser et de pouvoir le décrire aux autres de facilitation, de le systématiser.

Un processus optimal de gestion des peuplements tiendra compte aussi bien des communautés que des moyens dont disposent les services techniques pour le suivi de la démarche.

Au niveau des communautés, l'appréciation de l'appropriation de la gestion des activités est difficile à faire ; sur le plan des comités mis en place, il n'existe pas de méthode de suivi de la maturité organisationnelle construite avec les communautés. Le processus est à son début et il reste beaucoup à faire. L'appropriation du processus est difficile à affirmer après deux à trois ans de mise en œuvre du projet ; les comités sont dans un processus de construction ; ils sont encore jeunes et certains cas ne sont pas encore capables de gérer leurs conflits internes.

Mais, qu'en est-il alors de leur compréhension de la démarche dans laquelle ils sont engagés ?

L'implication des femmes semble être un aspect bien compris des populations, mais pas toujours acceptée, du fait des pesanteurs socioculturelles : *Un paysan de Ajiyawa dit : lorsque nous attendons une visite, nous demandons aux femmes de sortir, de venir sur le site, de faire semblant de travailler pour que leur présence soit constatée par nos partenaires. Pour eux les activités des plantations (ici reléguées à la coupe) sont*

une affaire d'hommes. Et pas de tous les hommes, puisque dans la majorité des cas les travaux sont effectués soit par des bûcherons, soit par d'autres volontaires qui sont rémunérés. Ce qui augmente le coût d'exploitation de la plantation.

L'implication des femmes dans les prises de décisions concernant la gestion n'est pas bien perçue et s'arrête aux crédits ; mais les femmes jouissent aussi des informations lorsqu'elles participent aux réunions ou à travers une autre femme du comité de gestion. C'est un début assez appréciable dans le cadre de la démarche participative.

La démarche participative partiellement perçue

Elle est perçue dans leur rapport avec l'extérieur, c'est dire le PAPAZ, les services techniques ; concernant la dynamique interne, cet aspect est moins évident, l'accaparement des activités et des prises de décisions par les leaders est un fait dans le cadre des rapports sociaux entretenus entre eux, qui ne peuvent être bouleversés du jour au lendemain.

Participation volontaire aux charges financières

Les populations de certains sites de Matamèye, non suivis par le projet paient les frais d'essence (1000f par déplacement) à l'agent forestier pour qu'il assure le suivi du site. Certains sites, suivis seraient aussi en mesure de faire si le projet venait à prendre fin après la phase pilote.

Disponibilité des populations à verser une taxe à la collectivité : A Dan Bako après avoir terminé la coupe un paysan a demandé, Et vous qu'est-ce qu'on vous reverse ?

Et a Barago, site non suivi de Mirriah, la population est, en outre, prête à verser une taxe au chef de canton parce que la plantation est sur les aires de pâturage qui sont, de leur point de vue, une propriété de la chefferie traditionnelle.

Délégation de la mise en œuvre des procédures du processus de gestion des plantations communautaires ou rétrocédées aux populations

Dans certaines communautés comme Zané, des membres du comité de gestion ont eu à intervenir dans certaines étapes de la procédure pour faciliter la compréhension au comité voisin de Fisguine; Le secrétaire de Malloumawa et le secrétaire de Baskor ont modéré de façon très satisfaisante, un atelier de renforcement de capacité. Le potentiel pour un renforcement de capacité locale existe et devra être davantage mobilisé pour appuyer les nouvelles communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre des différentes étapes du processus de gestion des peuplements artificiels. Il est important que l'émergence de personnes ressources soit renforcée afin de pallier le manque de ressources humaines constaté au niveau des SAE.

Effet tache d'huile du processus

D'autres villages ont adressé des demandes aux SAE parmi lesquels Birji Saboua et Barago qui ont procédé à la coupe de bois et à la mise en place des comités de gestion ; d'autres communautés dans le même cas n'ont pas vu leur demande aboutir du fait d'un manque de personnel au niveau des SAE. La délégation du renforcement des capacités aux populations pourrait être une solution à cette contrainte.

3.3 Axe législatif

Les résultats législatifs ont montré que les acteurs de la mise en œuvre du PAPAZ, conscients de ce phénomène ont décidé de donner un pourcentage du revenu net de la vente du bois aux propriétaires terriens. Les pourcentage octroyé aux propriétaire terriens varient d'un site à un autre mais généralement il tourne autour de 5 à 10 %.

Le principe en lui-même constitue certes un acquis, mais un acquis instable (voir annexe). Concernant ces plantations communautaires et ces plantations rétrocédées (pour celles qui sont sur des champs),

les rencontres de concertations (ateliers de clarification, de caractérisation, de capitalisation) ont permis de trouver de solutions provisoires qui sécurisent davantage la poursuite de plantation sous sa forme actuelle de plantation communautaire ou rétrocedée.

Première situation : on tait le problème ; et on attend la réaction **écrite** du propriétaire foncier et entre temps, il reçoit un pourcentage du revenu net issu de la vente du bois (5 a 10%). C'est le cas le plus répandu actuellement.

Deuxième situation : S'il (ou ses enfants) réagit :

- On étudie le cas en faisant intervenir les textes législatifs et réglementaires dans le domaine ;
- Quelle solution adoptée : possibilité de mise en culture du site, attribution d'un pourcentage ou contrat entre le comité de gestion et le propriétaire foncier ;
- Demande d'inscription au dossier rural (adresser à la Commission Foncière du ressort accompagner de toutes les informations possibles)
- Et inscription au dossier rural.

La question reste entière puisque la seconde situation œuvre uniquement pour l'expropriation définitive des propriétaires si un consensus n'est pas trouvé.

La mission a cependant constaté que les propositions retenues lors de ce dernier atelier de réflexion n'ont pas suffisamment pris en compte la possibilité de restituer la propriété foncière aux propriétaires. Or cette question pourrait contribuer à jeter les jalons d'un entreprenariat et donc l'émergence des exploitants privés forestiers. Ceci s'intègre parfaitement dans la nouvelle vision de la politique forestière (en cours d'examen à l'assemblée) et qui prévoit des forêts de particuliers¹⁸.

Les réflexions doivent se poursuivre dans ce sens aussi et trouver les étapes nécessaires à la rétrocession aux propriétaires fonciers pour éviter les résurgences incessantes des réclamations par les héritiers des générations à venir. Présentement, ces parcelles sont toujours sujettes au partage de l'héritage et même à la vente. Au niveau des communautés la propriété foncière de ces parcelles ne pose aucun problème ; ce qui pose problème, c'est la plantation...A Matamèye, certains propriétaires ont déjà commencé à libérer leur champ, sans aucune forme de procès... La durabilité des plantations repose sur une propriété foncière collective (achat de terre par la communauté ou la commune, espaces collectifs, aires de pâturage, couloirs de passage (ce qui présente l'avantage de les restaurer et par la même occasion de marquer leurs limites)...de plus en plus dans les communautés visitées : plantations dans la cours des écoles, des centres de santé, dans les cimetières...

Le sacrifice individuel et « forcé » pour le bien de la communauté n'est pas une règle d'équité sociale, surtout dans les cas où certaines activités de mise en œuvre comme la coupe ne font pas objet de sacrifice collectif. Mais dans des cas de menaces graves comme l'ensablement d'une mare ou d'un village ou encore d'une autre infrastructure communautaire, l'achat du terrain au propriétaire fonciers s'impose.

4 Principales conclusions et principales recommandations

La démarche mise en œuvre du projet PAPAZ a fait preuve d'efficacité en matière de participation concertée, d'acceptation et de légitimation sociale au niveau local et régional.

¹⁸ Plusieurs exemples dans d'autres régions du pays (Kollo, Maradi) et aussi l'exemple des exploitants de la même zone ont montré que l'exploitation forestière est très porteuse.

La démarche est en construction à tous les niveaux, et nécessite une poursuite pour sécuriser les acquis au plan législatif, juridique d'une part, mais surtout pour accroître l'auto confiance des acteurs locaux et des SF quant à leur capacité de coopérer dans la GRF.

Le rôle des SF a évolué : de la surveillance vers l'encadrement a travers :

- l'appui conseil ;
- la recherche expérimentale
- les réflexions autour des questions de gestion des ressources forestières ;
- leur perception des populations en tant que partie prenante dans la gestion des ressources forestières.

Le PAPAZ s'est inscrit dans une dynamique de décentralisation à travers le transfert de la responsabilité de la gestion des ressources forestières vers la communauté de base et des collectivités.

La durabilité des acquis en matière de législation requiert l'adoption d'un acte de portée nationale (arrêté ou décret) pour valider les efforts déjà réalisés dans le cadre de l'appui du PAPAZ.

La mise en oeuvre du PAPAZ a provoqué un changement dans la perception des populations concernant :

- les peuplements artificiels ;
- les Services de l'Environnement ;
- leurs capacités à s'organiser et leurs aptitudes à gérer leurs plantations et à conduire leur propre développement
 - La mise en oeuvre a permis une meilleure compréhension de la dynamique sociale qui sous-tend nos communautés et la poursuite du processus devront nous conduire, sans nul doute, vers une capitalisation partagée des déterminants sociaux favorables et défavorables aux activités, pour la construction d'un développement plus réaliste, plus équitable et plus durable.
 - L'appropriation du processus, au niveau des tous les partenaires (populations, des SF, collectivité et administration), est en cours et son institutionnalisation locale demeure un défi ; mais un défi réalisable et réaliste dans un contexte de décentralisation et d'une plus grande responsabilisation des acteurs de base
 - Un mécanisme de consolidation des activités du PAPAZ a été élaboré au cours de l'atelier de capitalisation et doit être poursuivi pour préserver les acquis au plan administratif, technique et social a travers « l'engagement pris par le Service de l'Environnement à consolider et à généraliser les acquis de la phase pilote ». La poursuite des activités est une nécessité, car le PAPAZ vient juste de placer les jalons d'un long processus qui doit continuer.

5. Bibliographie

Documents internes

Rapport de l'atelier de lancement au niveau régional 9-11 avril 2001
 Rapport de l'atelier de lancement sous-régional Matamèye 26-28 avril 2001
 Rapport de l'atelier de lancement sous-régional Magaria 07-09 mai 2001
 Rapport de l'atelier de lancement sous-régional Mirriah 23-25 mai 2001
 Rapport de l'atelier de lancement sous-régional Zinder commune 07-08 mai 2001
 Rapport de l'atelier de lancement sous-régional Gouré 16-18 mai 2001
 Etude pour identification et la codification des normes juridiques en vue de l'aménagement et la gestion des peuplements Artificiels de Zinder (juin 2001)
 Rapport de l'atelier de restitution et de la validation des résultats de l'étude sur la clarification des textes législatifs (juin 2001)
 Enquête sur la consommation du bois provenant des peuplements artificiels (juin 2001)
 Rapport de l'atelier d'information et d'harmonisation des étapes du processus tendant vers une gestion rationnelle et durable des peuplements artificiels par les acteurs locaux concernés Mirriah décembre 2001
 Rapport de l'atelier d'information et d'harmonisation des étapes du processus vers une gestion rationnelle et durable des peuplements artificiels par les acteurs concernés Matamèye 02 /05 janvier 2002
 Etude socio-économique de base de Dan-Bako
 Etude socio-économique de base de Fisguine
 Etude socio-économique de base de Zané
 Etude socio-économique de base de Droum Dan Lady
 Etude socio-économique de base de Houke
 Etude socio-économique de base de Ajjiyawa
 Etude socio-économique de base de Baskor
 Rapport de formation sur les 4 "R"
 Rapport sur l'atelier de formation sur les outils de la MARP tenu du 9 au 14 avril 2002
 Rapport de l'atelier de relance des activités du PAPAZ Mirriah novembre 2002
 Rapport de l'atelier de relance des activités du PAPAZ Matamèye novembre 2002
 Rapport de l'atelier de formation sur la Technique de saignée et de conservation de la gomme arabique tenu du 15 au 16 Novembre 2002

Rapports de stage sur les thèmes :

Analyse des effets de la gestion communautaire des peuplements Artificiels / PAPAZ
 Evaluation des comportements de rejets de souches sur les sites expériences de coupe et coupe test.
 Analyse de l'impact socio-économique de la vente de bois issus des plantations communautaires dans le cadre de l'exécution des plans de gestion
 Plans de gestion de 12 villages (voir chrono des villages de chaque village)
 Diagnostic de Zané
 Diagnostic de Baskor
 Diagnostic de Dan Bako
 Diagnostic de Fisguine
 Diagnostic de Ajjiyawa
 Diagnostic de Soubdou
 Rapport de mission de la Direction de l'Environnement

Rapport de stage sur le thème : Etude Comparative de deux (2) modes de gestion : cas du PAPAZ et du SAE de quelques plantations communautaires dans l'Arrondissement de Matamèye

Rapport sur le suivi du comportement des rejets de souche sur les sites : cas d'études de Ajiyawa et Yardawa, et site expériences de coupe de Guétsi et Sassoubroum (Magaria) octobre 2003

Etudes

Mahamadou A. DIALLO, Problématique de la décentralisation et gestion des ressources naturelles au Niger

Arzika M. SANI, Etude sur les mécanismes de prise de décision en matière de gestion des ressources naturelles - décentralisation - Promouvoir une plus large participation des catégories et groupes cibles Actes de la Conférence régionale sur le problème foncier et la décentralisation au Sahel, du 20 au 24 juin 1994, Praia (Cap Vert), CILSS, Secrétariat exécutif.

Publications et ouvrages édités

J.P OLIVIER de SARDAN, Espace public introuvable: chefs de projet dans les villages nigériens. Revue du tiers -monde 57 p.

Lois et décrets

l'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 portant principes d'orientation du Code rural

l'ordonnance n° 93-028 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle

le décret n° 97-006/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles

le décret n° 97-008/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code rural

le décret n° 97-367/PRN/MAG/EL du 2 octobre 1997 portant modalités d'inscription des droits fonciers au dossier rural

Loi n° 2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes

Loi n° 2002-012 du 11 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources

Annexe

Dans la construction du droit foncier positif nigérien, la logique paysanne semble échapper aux décideurs et aux législateurs. Pourtant, la réalité est là : le référent généalogique reste intangible dans l'équation propriété / usage des terres. Les projets de développement qui s'inscrivent souvent à cette échelle doivent travailler, en tenant compte aussi de cette donnée en attendant une législation plus globale et plus harmonieuse. La propriété foncière individuelle semble être encore du ressort du droit coutumier.

Le foncier est un des aspects le plus crucial et ce, concernant les plantations communautaires ou celles rétrocédées qui sont sur un terrain appartenant à un ou plusieurs villageois. A Matamèye, sur environ 60 plantations identifiées, 80% appartiennent à des chefs de villages.

En 1981, nous n'étions que deux, mon frère et moi avec de jeunes enfants ; actuellement ces enfants ont grandi et nos petits enfants aussi. Les champs ne nous suffisent plus. S'il était possible pour nous de les récupérer... Cela nous aurait donné un nouveau souffle de vie pour nous.

17 mars 2004, le chef de village de Fisuine

La prédominance des cas de plantations effectuées sur le champ de chefs de village se justifie du fait que les autres villageois n'ont pas voulu mettre leurs champs à disposition de cette activité. Et dans le contexte du régime d'exception, de nombreux chefs se sont vu contraint de donner leur champ (1 à 6 hectares). Cette pratique se fait pour l'implantation de diverses infrastructures villageoises (école,

formation sanitaire, puits...).

Or la pression foncière est telle que dans la zone de Matamèye, les champs sont de plus en plus petits (0,25 ha en moyenne) et on assiste à un phénomène de vente de terre du fait de leur étroitesse ; le coût de l'hectare varie entre 200.000F (Magaria) à 300.000F (Matamèye).